

Version anglaise : [cliquez ici](#).

1. CALENDRIER

Ouverture de l'appel : **MERCREDI 10 DÉCEMBRE 2025** sur [e-space](#) pour soumission électronique.

INSTRUMENTS		APPEL BOURSES ET MANDATS 2026			
		DATES ET HEURES ¹ LIMITES DE VALIDATION ÉLECTRONIQUE SUR E-SPACE			
		CANDIDAT ·E	PROMOTEUR ·RICE	RECTEUR ·RICE	
CHERCHEUR ·EUSE POSTDOC	Chercheur ·euse qualifié ·e	CQ	Jeudi 8 janvier à 14h*	Jeudi 15 janvier à 14h	Vendredi 23 janvier à 14h
	Chargé ·e de recherches	CR	Mardi 20 janvier à 14h*	Mardi 27 janvier à 14h	Lundi 2 février à 14h
	Candidat ·e spécialiste postdoctorant ·e	CSPD			
	Spécialiste postdoctorant ·e	SPD			
	SPD renouvellement	SPD-REN			
	Chercheur ·euse clinicien ·ne	CCL			
	CCL renouvellement	CCL-REN			
	Maître de recherches	MR			
	Directeur ·rice de recherches	DR			
CHERCHEUR ·EUSE DOCTORANT ·E	MISU prolongation	MISU-PROL			
	Aspirant ·e	ASP	Mardi 17 février à 14h*	Vendredi 20 février à 14h	Mardi 3 mars à 14h
	Aspirant ·e renouvellement	ASP-REN			
	Bourse spéciale de doctorat ²	BSD			
	Candidat ·e spécialiste doctorant ·e	CSD			
	CSD renouvellement	CSD-REN			
	Spécialiste doctorant ·e	SD			
	SD renouvellement	SD-REN			
	Vétérinaire clinicien ·ne-chercheur ·euse doctorant ·e	VETE-CCD			
	VETE renouvellement	VETE-CCD-REN			

*Attention : il s'agit d'une **date et d'une heure limites fixes**. La candidate ou le candidat ne pourra plus modifier, sauvegarder ou soumettre sa candidature une fois ce délai passé. Dès lors, elle ou il est tenu de s'assurer de la soumettre dans les délais.

Les décisions d'attribution seront prises par le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS de juin 2026 ; les bourses et mandats débuteront le 1^{er} octobre 2026.

Pour les chercheuses et chercheurs pouvant bénéficier d'un renouvellement ou d'une prolongation de mandat (ASP-REN, CSD-REN, SD-REN, VETE-CCD-REN, SPD-REN, CCL, CCL-REN, MISU-PROL), le F.R.S.-FNRS leur donnera accès au formulaire électronique sur l'application [e-space](#).

¹ Toutes les heures sont exprimées en heure locale de Bruxelles.

² Instrument BSD : voir chapitre 6, section 6.3 de ce mini-guide.

2. ANNEXES

2.1 Pour chaque instrument (excepté MR, DR et MISU-PROL), des annexes sont à joindre à la candidature. Le détail est accessible en cliquant sur l'instrument concerné :

CHERCHEUR ·EUSE POSTDOC	CR	CSPD	SPD	SPD- REN	CCL	CCL-REN	CQ		
CHERCHEUR ·EUSE DOCTORANT ·E	ASP	ASP-REN	BSD	CSD	CSD-REN	SD	SD- REN	VETE- CCD	VETE- CCD- REN

2.2 Dates limites de réception

DATES LIMITES 2026		DOCUMENTS	INSTRUMENTS
CHERCHEUR ·EUSE POSTDOC	Jeudi 15 janvier ³ à 14h	Lettre d'avis promoteur ·rice	CQ
	Vendredi 23 janvier	Annexes (voir point 2.1) ⁴	CQ
	Mardi 27 janvier ³ à 14h	Lettre d'avis promoteur ·rice	CR, CSPD, SPD, CCL
	Lundi 2 février	Annexes (voir point 2.1) ⁴	CR, CSPD, SPD, SPD-REN, CCL, CCL-REN
	Lundi 16 mars ³	Lettres d'avis des personnes de référence	CQ, MR, DR
	Vendredi 1 ^{er} mai ³	Uniquement pour la ou le candidat ·e non docteur à thèse au 2 février 2026 (date limite de validation recteur ·rice) : attestation ou copie du diplôme de doctorat et procès-verbal de soutenance de thèse ⁴	CR, CSPD, SPD
		« Seal of Excellence Certificate » obtenu après la date limite de validation candidat ·e ⁴	CR, CSPD, SPD, CQ
		Publications acceptées après la date limite de validation candidat ·e ⁴	Tous
CHERCHEUR ·EUSE DOCTORANT ·E	Vendredi 20 février ³ à 14h	Lettre d'avis promoteur ·rice	ASP, CSD, SD, VETE-CCD
	Mardi 3 mars	Annexes (voir point 2.1) ⁴	Tous excepté ASP-REN
	Mardi 31 mars ³	Avis des expert ·es referees (voir chapitre 5)	ASP, CSD, SD, VETE-CCD
	Vendredi 1 ^{er} mai ³	Classement ⁴ complété par la faculté / les facultés ayant délivré les diplômes de bachelier et de master ou équivalent	ASP, CSD, SD, VETE-CCD
		Publications acceptées après la date limite de validation candidat ·e ⁴	ASP, CSD, SD, VETE-CCD, CSD-REN2
	Dimanche 31 mai	Avis complété par le Comité d'accompagnement (Comité de thèse)	ASP-REN, BSD, CSD-REN, SD-REN, VETE-CCD-REN Excepté CSD-REN2

3. MODIFICATIONS PAR RAPPORT À L'APPEL 2025

3.1 Évolution du fichier modèle « partie scientifique »

La partie scientifique a été scindée en plusieurs fichiers distincts afin de mieux structurer les informations attendues et d'en faciliter le suivi.

³ Les compléments aux dossiers de candidature sont destinés aux membres des Commissions scientifiques.

⁴ À charger ou à indiquer, le cas échéant, par la candidate ou le candidat sur une page dédiée au suivi de son dossier sur <https://e-space.frs-fnrs.be>, après la date limite de validation prévue pour la candidate ou le candidat.

3.2 Mesures de limitation du nombre de candidatures

Le Conseil d'administration (CA) du F.R.S.-FNRS de décembre 2025 a pris les décisions suivantes :

- Limiter le nombre de candidatures à un maximum de 2 tentatives. Cette mesure concerne les instruments « Aspirante ou Aspirant (ASP) » et « Chargée ou Chargé de recherches (CR) ».

Concernant l'instrument ASP, l'ancienneté du grade académique requis sera portée à maximum 4 ans au lieu de 3 ans, à la date limite de validation par les autorités rectoiales.

Ces mesures seront d'application **à partir de l'appel 2027**.

- **Dès l'appel 2026**, les candidatures éventuellement retirées après la date butoir de validation de la candidature par les autorités rectoiales et avant la réunion de la Commission scientifique seront désormais comptabilisées.
- Dans le cadre de la procédure d'évaluation ex-ante, les Commissions scientifiques, réunies en session, établissent un classement consolidé des candidates et candidats. En ce qui concerne les instruments ASP et CR, le CA du F.R.S.-FNRS a décidé que les candidates et candidats ayant soumis un dossier ne faisant pas partie des 70% les mieux classés par la Commission scientifique lors d'un appel à propositions ne sont pas autorisés à resoumettre une candidature via le même instrument lors de l'appel suivant. Cette mesure entre en vigueur **dès l'appel 2026**.

3.3 Critères d'éligibilité relatifs à l'ancienneté pour les chercheuses et chercheurs devenant famille d'accueil de longue durée.

Le CA du F.R.S.-FNRS de décembre 2025 a décidé d'augmenter le délai maximum pour le calcul de l'éligibilité basé sur l'ancienneté du grade académique requis de 12 mois pour les candidates et candidats ayant accueilli simultanément un ou plusieurs enfants en tant que parente ou parent d'accueil désigné comme tel par le tribunal, par un service de placement agréé par la communauté compétente ou par un service communautaire compétent en matière de protection de la jeunesse (services de l'Aide à la Jeunesse, Comité pour l'aide spéciale à la Jeunesse) dans le cadre d'un placement de longue durée.

3.4 Instrument de promotion « Directeur de recherches » (DR)

Sur décision du CA du F.R.S.-FNRS de décembre 2025, à la date de validation de sa candidature sur e-space, la candidate ou le candidat à un mandat de DR doit avoir mené à terme, en qualité de promotrice ou promoteur, au minimum la supervision d'une thèse de doctorat, ayant fait l'objet d'une défense publique.

3.5 Mandat d'impulsion scientifique - mobilité Ulysse (MISU)

L'appel MISU ne sera pas ouvert en 2026.

3.6 Chargé e de recherches (CR) : ajustements règlementaires relatifs à la suspension de mandat

Le CA du F.R.S.-FNRS d'octobre 2025 a approuvé une nouvelle version de l'article 8 du règlement régissant le mandat de CR.

En pratique, les ajustements portent sur les modalités de suspension du mandat :

- Le délai de **démarrage** du mandat fait l'objet de précisions supplémentaires.
- Tout **décalage de prise de mandat** est soustrait de la période totale des 3 années de suspension disponibles.
- Le mandataire doit avoir été rémunéré par le F.R.S.-FNRS un minimum de 6 mois avant de pouvoir bénéficier d'une suspension **en cours de mandat**.

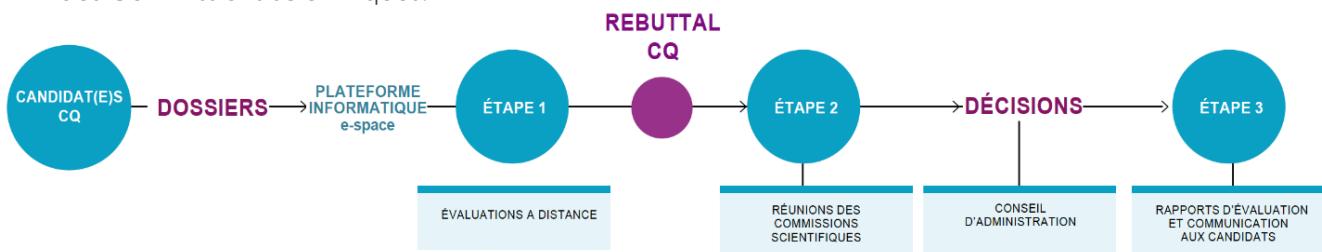
4. CANDIDAT·ES CQ

4.1 Phase de REBUTTAL

Une phase de droit de réponse (rebuttal) permet aux candidates et candidats qui le souhaitent de dissiper tout malentendu énoncé par une évaluatrice ou un évaluateur ou de réfuter certaines allégations émises.

La phase de rebuttal, sur [e-space](#), se situe entre l'étape 1 d'évaluation par les évaluatrices et évaluateurs à distance et l'étape 2 d'évaluation par les membres des Commissions scientifiques.

Les candidates et candidats CQ seront avertis début février des modalités pratiques relatives à la phase de *rebuttal* planifiée entre début avril et mi-mai 2026 et ce, tenant compte du calendrier des Commissions scientifiques.



4.2 Transmission des lettres d'avis pour les candidat·es CQ recommandés par les Commissions scientifiques

Le F.R.S.-FNRS transmettra aux universités les lettres d'avis (promotrice/promoteur et personnes de référence) des candidates et candidats CQ recommandés par les Commissions scientifiques pour une nomination et ce, dans le cadre de la procédure de sélection interne prévue dans les universités.

En validant son formulaire de candidature, la candidate ou le candidat CQ accepte ce transfert vers l'université qu'elle ou qu'il a choisie.

5. EXPERT·ES REFEREES POUR CANDIDAT·ES DOCTORANT·ES

Les candidates et candidats doctorants doivent fournir au F.R.S.-FNRS les références de deux expertes et experts referees qui ne peuvent pas être attachés à une institution ou à une université de la Communauté française de Belgique, proches du domaine de recherche des candidates et candidats afin de remettre un avis extérieur concernant le projet de recherche.

Il vous est demandé :

1. De prendre contact avec ces personnes indépendamment l'une de l'autre afin de vous assurer qu'elles acceptent cette mission. Les expertes et experts ne doivent pas avoir connaissance de leurs identités respectives, afin de garantir l'indépendance des évaluations effectuées.
2. De veiller préalablement à ce que ces personnes ne soient pas en situation de conflit d'intérêts avec votre candidature. En effet, celles-ci doivent être en mesure d'évaluer votre projet de recherche avec impartialité. À titre d'exemple, le F.R.S.-FNRS considère habituellement qu'il y a conflit d'intérêts lorsque :
 - il y a une collaboration active avec la proposante/le proposant ou sa (co-)promotrice/son (co-)promoteur (par exemple, avoir été dans les 3 dernières années co-autrice/co-auteur d'une publication avec la proposante/le proposant ou sa (co-)promotrice/son (co-)promoteur, avoir participé à la rédaction de la proposition, ou être impliqué dans la publication ou l'application des résultats éventuels de la proposition) ;
 - il existe (ou a existé au cours des 3 dernières années) une position hiérarchique ou subordonnée directe vis-à-vis de la proposante/du proposant ou de sa (co-)promotrice/son (co-)promoteur ;
 - il existe une compétition avec la proposante/le proposant ou sa (co-)promotrice/son (co-)promoteur ;
 - la proposante/le proposant ou sa (co-)promotrice/son (co-)promoteur est une personne proche de la personne renseignée (lien amical, lien familial...).

Si une situation de conflit d'intérêt apparaît ou est signalée par l'experte ou l'expert referee, le F.R.S.-FNRS ne reviendra pas vers vous et l'avis ne sera pas transmis à la Commission scientifique tel que précisé infra. Il est donc particulièrement important de veiller à ce que ces personnes ne soient pas en situation de conflit d'intérêt.

Il leur sera demandé d'émettre leur avis concernant la qualité de votre projet de recherche en remplissant un **formulaire d'une longueur d'une page (ou 4000 caractères maximum)** reprenant les rubriques suivantes :

1. Forces
2. Faiblesses
3. Commentaire général.

Cet avis **n'est pas** une lettre de recommandation. Il s'agit d'un avis impartial qui sera transmis ultérieurement à la « Commission scientifique F.R.S.-FNRS doctorat » que vous aurez choisie.

Les personnes qui seront sollicitées par le F.R.S.-FNRS sur base des références que vous aurez fournies seront également informées sur les critères d'appréciation de votre projet de recherche et la politique de gestion des conflits d'intérêts.

6. REMARQUES PARTICULIÈRES

6.1 Mandats de chercheur euse doctorant e

Le résultat obtenu au mémoire, si celui-ci est disponible au plus tard à la date limite de validation prévue pour la candidate ou le candidat, fait partie des informations communiquées à la Commission scientifique.

6.2 Renouvellement des mandats de chercheur euse doctorant e

Les demandes de renouvellement des mandats aspirant·e (ASP-REN), candidat·e·spécialiste doctorant·e (CSD-REN), spécialiste doctorant·e (SD-REN) et vétérinaire clinicien·ne-chercheur·euse doctorant·e (VETE-CCD-REN) sont évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse).

Concernant le deuxième renouvellement du mandat de candidat·e·spécialiste doctorant·e (CSD-REN2), la candidature fait l'objet d'une évaluation par la Commission scientifique compétente.

6.3 Bourse spéciale de doctorat (BSD)

Pour introduire une BSD, instrument destiné à des enseignantes et enseignants de l'enseignement secondaire, une demande d'accès devra être sollicitée au F.R.S.-FNRS par e-mail à bourses-mandats@frs-fnrs.be en précisant en objet « Appel BSD 2026 » et en joignant :

- un curriculum vitae (incluant date de naissance, diplômes obtenus, parcours professionnel, informations concernant la thèse de doctorat : date de début, université CFB et promotrice/promoteur),
- une copie de la lettre de nomination dans l'enseignement secondaire.

Les demandes BSD sont évaluées par les Comités d'accompagnement (Comités de thèse).

6.4 Mandats mi-temps de clinicien nes (CSD, SD, CSPD, SPD, CCL) et vétérinaire (VETE-CCD)

L'intervention du F.R.S.-FNRS est limitée à un plafond annuel. Les plafonds fixés en 2027 sont :

➤ Médecin du cadre temporaire/Vétérinaire	58.700,- €
➤ Médecin du cadre définitif	77.400,- €

6.5 Renouvellement des mandats mi-temps de spécialiste postdoctorant e (SPD) et chercheur euse clinicien ne (CCL)

Seul le premier renouvellement SPD-REN doit être sollicité lors de la deuxième année du mandat et s'effectue sur simple demande de la candidate ou du candidat validée par la promotrice ou le promoteur et l'institution d'accueil sur l'application [e-space](#).

À partir du deuxième renouvellement SPD et pour le mandat CCL (y compris les renouvellements), la candidature fait l'objet d'une évaluation par la Commission scientifique compétente.

7. CONTENU D'UNE PROPOSITION

Les candidates et candidats pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur proposition. Le choix de l'anglais peut permettre, dans certaines disciplines, d'élargir la base d'expertes et d'experts susceptibles de participer aux évaluations. Le [guide du proposant](#) donne des informations détaillées sur le contenu d'une proposition.

Il est recommandé aux candidates et candidats souhaitant que leur dossier soit évalué par les [Commissions scientifiques](#) des domaines SEN (Sciences exactes et naturelles) et SVS (Sciences de la vie et de la Santé), ainsi que par la Commission scientifique SHS-2 d'introduire leur candidature en anglais. Dans le cas où le dossier est rédigé en français, le F.R.S.-FNRS pourra leur demander une traduction en anglais pour les besoins de l'[évaluation ex-ante](#).

Les candidates et candidats peuvent télécharger [ici](#) tous les documents modèles (en format docx) à compléter dans le cadre de leur dossier de candidature.

Le F.R.S.-FNRS insiste particulièrement sur le **respect scrupuleux des consignes relatives à chaque document modèle** (contenu attendu, nombre de pages...) et rappelle que les Commissions scientifiques sont souveraines quant à l'appréciation du dossier.

ATTENTION : aucune modification ou correction à la proposition n'est acceptée après la date et l'heure limites de validation prévues pour la candidate ou le candidat.

Le dossier de candidature comporte les principales rubriques décrites ci-après :

RUBRIQUES	CONTENU
CHERCHEUR·EUSE	<p>Données permettant de vérifier l'éligibilité (diplômes, date d'obtention, institution)</p> <p>Parcours académique</p> <p>Prix et distinctions honorifiques (max. 5)</p> <p>➤ Tel que précisé à la section 2.2, les candidat·es CR, CSPD, SPD et CQ peuvent signaler jusqu'au 1^{er} mai un « Seal of Excellence Certificate » obtenu après la date limite de validation candidat·e.</p> <p>Liste des publications (publiées ou acceptées) du·de la candidat·e, structurée selon le document modèle.</p> <p>➤ Les candidat·es, titulaires du grade académique de docteur et travaillant <u>depuis au moins 2 ans</u> dans des institutions de la Communauté française de Belgique (CFB) qui ont mis sur pied un système de <u>dépôt institutionnel</u> (DI), doivent obligatoirement soumettre leur liste de publications sous format PDF directement générée à partir de ce dépôt institutionnel, en choisissant le format F.R.S.-FNRS adéquat. Veuillez noter que la liste de publications doit être un document PDF exporté directement depuis un traitement de texte ou un logiciel de publication et non un document scanné.</p> <p>➤ Tel que précisé à la section 2.2, les candidat·es peuvent ajouter jusqu'au 1^{er} mai les publications acceptées après la date limite de validation candidat·e.</p> <p>Données bibliométriques (excepté pour les candidat·es à un mandat doctoral : ASP, BSD, CSD, SD, VETE-CCD) : nombre total de publications, nombre total de citations, facteur H, nombre moyen de citations et indication de la source choisie pour ces indicateurs bibliométriques.</p> <p>Expérience professionnelle : parcours professionnel, séjours professionnels à l'étranger de plus de 30 jours, postes académiques, collaborations avec d'autres institutions (les 3 plus importantes), principaux financements obtenus.</p> <p>➤ Aux candidat·es à un mandat postdoctoral CR qui prévoient un ou plusieurs séjours de recherche, il sera demandé de joindre une lettre d'acceptation ou un échange de courriers électroniques attestant des démarches déjà entamées.</p> <p>Liste des mémoires et thèses dirigés (uniquement pour les candidat·es à une promotion MR ou DR).</p>
PROJET DE RECHERCHE	<p>Titre en français et en anglais (max. 200 caractères chacun, espaces inclus) et, Résumé en français et en anglais (max. 2000 caractères chacun, espaces inclus).</p> <p>➤ Pour les propositions financées, ces données sont rendues publiques via le site du F.R.S.-FNRS.</p>

RUBRIQUES	CONTENU
	<p>Choix de la Commission scientifique et sélection de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative (au moins 2 champs descripteurs doivent appartenir à la Commission scientifique choisie), complétés par des mots-clés libres éventuels.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Si un ·e candidat ·e sélectionne moins de deux champs descripteurs appartenant à la Commission scientifique choisie, elle ou il devra justifier dans le formulaire le choix de la Commission scientifique. ➤ La ou le candidat ·e qui choisit la Commission scientifique SUSTAINABILITY, dont le champ d'évaluation porte sur les projets de recherche ayant trait à la durabilité par l'intermédiaire de l'interdisciplinarité, devra justifier le caractère « durabilité » de son projet de recherche, en ce inclus les aspects interdisciplinaires (max. 2000 caractères, espaces inclus). <p>À compléter obligatoirement via le document modèle disponible en anglais ou en français</p> <p>Pour rappel : les candidates et candidats peuvent télécharger ici tous les documents modèles (en format docx) à compléter dans le cadre de leur dossier de candidature.</p> <p>Description des recherches passées et de la proposition de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Résumé des réalisations précédentes en recherche. ➤ Pour tous les candidat ·es (excepté MR et DR), description du projet construit en 4 parties assorti d'une bibliographie de référence : <ul style="list-style-type: none"> I. Objectifs de la recherche II. État de l'art III. Projet de recherche IV. Plan de travail ➤ Pour les candidat ·es à une promotion MR ou DR, description de l'orientation générale prévue pour leurs recherches dans les 5 à 10 prochaines années (2 pages max.).
ENVIRONNEMENT DE RECHERCHE	Éléments permettant d'apprécier si l'environnement (les moyens intellectuels et/ou matériels à disposition de la ou du candidat ·e) est en adéquation avec la réalisation de ce qui est annoncé dans le projet de recherche.
EXPERT ·ES REFEREES	Coordonnées (nom, prénom, e-mail) de 2 expert ·es referees (uniquement pour les candidat ·es ASP, CSD, SD, VETE-CCD). → voir modalités au chapitre 5
PERSONNES DE RÉFÉRENCE	Coordonnées (nom, prénom, e-mail) de 3 personnes de référence (uniquement pour les candidat ·es CQ, MR, DR).
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La ou le candidat ·e doit prendre contact au préalable avec les personnes de référence qu'elle ou qu'il compte mentionner dans son formulaire afin de s'assurer qu'elles sont disposées à rédiger une lettre d'avis selon les modalités qui leur seront communiquées.

En validant et en soumettant un formulaire de candidature, la candidate ou le candidat renonce à avoir accès au contenu des lettres d'avis confidentielles reçues dans le cadre de sa candidature (promotrice/promoteur, expertes/experts referees ou personnes de référence).

Dans un souci de confidentialité, aucune information sur la réception des lettres d'avis ne sera communiquée à la candidate ou au candidat.

8. CRITÈRES D'ÉVALUATION - RAPPORT D'ÉVALUATION

Les conditions relatives aux candidatures, les objectifs des différentes rubriques et les critères appliqués sont détaillés dans le [guide du proposant](#).

La candidate ou le candidat peut consulter le [guide de l'évaluation](#) destiné aux expertes et experts pour mieux comprendre comment son dossier est évalué.

MANDATS	CRITÈRES	POIDS
ASPIRANT·E (DOCTORAT)	Qualité du candidat·e : <ul style="list-style-type: none"> ➤ CV académique⁵ ➤ avis de la promotrice ou du promoteur (créativité, capacités intellectuelles...) 	60%
	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> ➤ faisabilité ➤ méthodologie ➤ originalité ➤ impact potentiel 	25%
	Environnement de recherche	15%
CHARGÉ·E DE RECHERCHES (POST-DOCTORAT)	Qualité du candidat·e : <ul style="list-style-type: none"> ➤ nombre et qualité des publications (revues, citations...) ➤ avis de la promotrice ou du promoteur (créativité, capacités intellectuelles, indépendance...) ➤ obtention de prix ➤ pratiques en matière de Science Ouverte (optionnel)⁵ 	40%
	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> ➤ faisabilité ➤ méthodologie ➤ originalité ➤ impact potentiel 	40%
	Environnement de recherche	20%
CHERCHEUR·EUSE QUALIFIÉ	Qualité du candidat·e : <ul style="list-style-type: none"> ➤ nombre et qualité des publications (revues, citations...) ➤ avis des personnes de référence de réputation internationale (créativité, rayonnement international, aptitude à développer une équipe, indépendance...) ➤ obtention de financements de projets et bourses ➤ obtention de prix ➤ pratiques en matière de Science Ouverte (optionnel)⁵ 	40%
	Qualité du projet : <ul style="list-style-type: none"> ➤ faisabilité ➤ méthodologie ➤ originalité ➤ impact potentiel 	25%
	Environnement de recherche	10%
	Potentiel / reconnaissance internationale : <ul style="list-style-type: none"> ➤ séjours de longue durée hors de l'université d'origine⁶ ➤ invitations à des exposés internationaux ➤ collaborations actives, participations à des réseaux 	25%

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES, RÈGLEMENTS ET CHARTE DE LA VIE PRIVÉE SONT DISPONIBLES SUR
[HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/FR/REGLEMENTS-GUIDES](https://www.frs-fnrs.be/fr/reglements-guides) ET SUR [HTTPS://WWW.FRS-FNRS.BE/FR/CHARTE-VIE-PRIVEE](https://www.frs-fnrs.be/fr/charter-vie-privee)

QUESTIONS : bourses-mandats@frs-fnrs.be

⁵ Il est à noter que les pratiques en matière de Science Ouverte constitueront un élément valorisant du dossier (et plus particulièrement du CV), sans être un critère d'évaluation obligatoire.

⁶ L'existence d'un séjour de longue durée hors de l'institution d'origine constituera un élément particulièrement valorisant du dossier, qu'il s'agisse d'un séjour en dehors des institutions de la Communauté française de Belgique (CFB) ou dans une autre institution de la CFB.